## **LE BILAN**

- Objectif(s): être capable:
  - o d'établir un bilan simplifié,
  - o d'évaluer le résultat de l'exercice.
- <u>Pré-requis</u>:
  - o maîtriser les principes de fonctionnement des comptes de bilan.
- Modalités :
  - o rubriques du bilan et regroupements.

## TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. OBLIGATIONS COMPTABLES	3
Chapitre 2. STRUCTURE DU BILAN COMPTABLE.	3
2.1. Les grandes rubriques du bilan	3
2.2. Les relations d'équilibre dans le bilan	4
2.3. Les aspects juridiques	4
2.4. Les aspects économiques	4
2.5. L'actif circulant.	5
2.6. Les principes de calcul du résultat de l'exercice dans le bilan	5
2.7. Place du résultat dans le bilan de l'entité	5
Chapitre 3. COMPLEMENTS	6
3.1. Notion de fonds de roulement	6
3.2. Notion de Besoin en Fonds de Roulement	6
3.3. Bilan et gestion prévisionnelle	6
3.4. Modèles de bilan selon la taille de l'entreprise et le système comptable utilisé	6
3.5. Présentation du bilan (la forme).	7
Chapitre 4. LES RUBRIQUES ET POSTES DU BILAN	7
4.1. Actif	7
4.1.1. Actif immobilisé	7
4.1.2. Actif circulant.	
4.2. Passif	
4.2.1. Capitaux propres	
Chapitre 5. SYNTHESE.	
Chapitre 6. APPLICATION 01.	
6.1. Enoncé et travail à faire	
6.2. Annexes.	
6.2.1. Annexe 1.	
622 Approve 2	

6.3. Correction	13
6.3.1. Travail 1	13
6.3.2. Travail 2	
Chapitre 7. APPLICATION 02.	15
7.1. Enoncé et travail à faire	15
7.2. Annexes	15
7.2.1. Annexe 1	15
7.2.2. Annexe 2	
7.3. Correction	17
7.3.1. Travail 1	17
7.3.2. Travail 2	
Chapitre 8. APPLICATION 03	19
8.1. Enoncé et travail à faire	19
8.2. Annexes	20
8.2.1. Annexe 1	20
8.2.2. Annexe 2	21
8.3. Correction.	22
8.3.1. Travail 1	22
8.3.2. Travail 2	23

#### Chapitre 1. OBLIGATIONS COMPTABLES.

Article L 123-12 du Code de Commerce : « Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant ... doit établir des *comptes annuels à la clôture de l'exercice* au vu des enregistrements comptables et de *l'inventaire*. Ces comptes annuels comprennent *le bilan*, le compte de résultat et une annexe qui forment un tout indissociable ».

Article 130-1 du Plan Comptable Général (PCG) : « *Le bilan*, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.»

Article 130-2 : « Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entité et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres et les autres fonds propres.

Les éléments d'actif et de passif sont évalués séparément.

Aucune compensation ne peut être effectuée entre les postes d'actif et de passif.

Le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent. »

Le bilan est donc un *document de synthèse*, un tableau annuel, présenté à la fin de chaque période comptable ou *exercice comptable*.

Il représente la situation du patrimoine de l'entreprise, à une certaine date :

- éléments **ACTIFS** (biens, créances, disponibilités),
- éléments **PASSIFS** (dettes),
- la **SITUATION NETTE** de l'entreprise (capitaux propres),
- le **RESULTAT** de l'exercice (+/-).

# **Chapitre 2. STRUCTURE DU BILAN COMPTABLE.**

## 2.1. Les grandes rubriques du bilan.

BILAN au//										
ACTIF	Montants	Montants	Montants	Montants						
(emplois)	N	N-1	(ressources)	N	N-1					
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES							
Terrains			[ Capital							
Constructions			Résultat (+ ou -)							
Matériels			SITUATION NETTE							
ACTIF CIRCULANT			DETTES							
Stocks			Emprunts							
Créances clients			Dettes fournisseurs							
Banque - Caisse			Autres dettes							
				,						
COMPTES			COMPTES							
A SOLDE			A SOLDE							
DEBITEUR			CREDITEUR							

## 2.2. Les relations d'équilibre dans le bilan.

# EMPLOIS STABLES <=> RESSOURCES STABLES EMPLOIS D'EXPLOITATION <=> RESSOURCES D'EXPLOITATION

#### 2.3. Les aspects juridiques.

Le bilan représente la composition du *patrimoine de l'entreprise* ainsi que sa valeur nette ou *situation nette* ou encore *actif net*.

L'actif regroupe les *droits* de l'entrepreneur individuel ou de la personne morale (société)

- sur les biens (droits de propriété),
- sur les créances (droits de créances),
- sur les disponibilités (*droits de disposer* de la trésorerie positive ou disponible).

Les droits de propriété portent sur des biens :

- *meubles corporels*: matériels, outillages, véhicules, ...
- meubles incorporels: fonds de commerce, brevets, logiciels, ...
- *immeubles*: terrains, constructions, ...

Le passif externe (ou exigible) indique les *obligations* de l'entreprise pour ses *dettes* envers des tiers :

- dettes d'emprunts auprès des établissements financiers et banques
- dettes dues aux fournisseurs, organismes sociaux, Etat, ...
- crédits bancaires, ...

Les *capitaux propres*, principale ressource à l'origine de l'entreprise, figurent au passif du bilan.

## 2.4. Les aspects économiques.

Article 211-1 du règlement n° 2004-06 du 24/11/04 paru au JO du 01/01/05 : « Un *actif* est un *élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive* pour l'entité, c'est à dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des *avantages économiques futurs*. »

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique.

Article 211-2 : « L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif à contribuer, directement ou indirectement à des *flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité*. »

Article 212-1 : « Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel ...

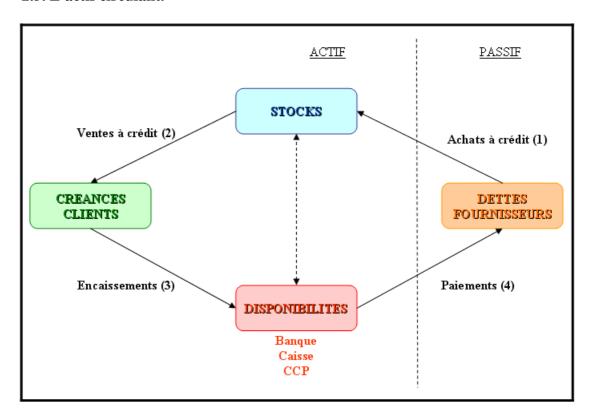
Le tiers peut être une personne physique ou morale, déterminable ou non.

L'estimation du passif correspond au montant de la sortie de ressource que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation envers les tiers...

Article 212-2 : « Une dette est un passif certain dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise. »

Article 212-3 : « Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. »

#### 2.5. L'actif circulant.



## 2.6. Les principes de calcul du résultat de l'exercice dans le bilan.

Article 230-1 du PCG: « Le résultat de l'exercice est égal ... à la variation des capitaux propres entre le début et la fin de l'exercice sauf s'il s'agit d'opérations affectant directement le montant des capitaux propres...»

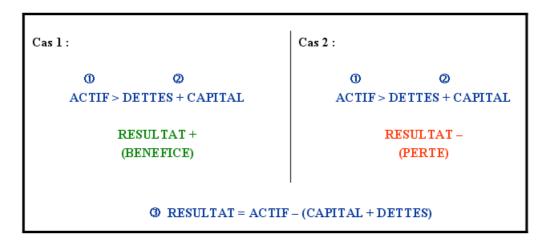
Résultat de l'exercice

=

Total des capitaux propres à la fin de l'exercice

\_

Total des capitaux propres au début de l'exercice



#### 2.7. Place du résultat dans le bilan de l'entité.

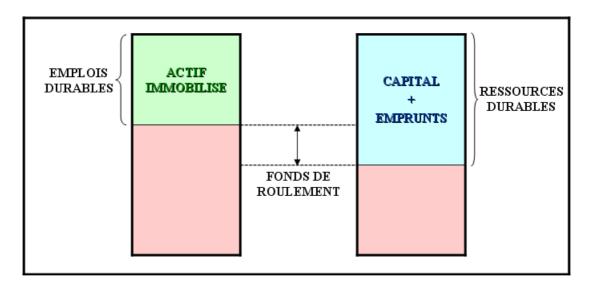
Le résultat (+ ou -) s'inscrit au *passif* du bilan, dans les *capitaux propres*.

Il permet de déterminer la situation nette de l'entreprise :

**CAPITAL + RESULTAT (+ ou -) = SITUATION NETTE** 

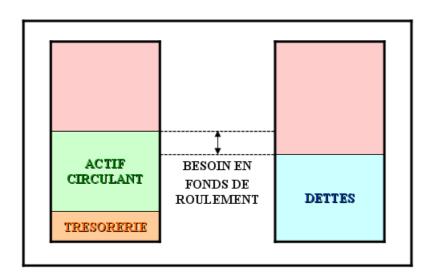
## Chapitre 3. COMPLEMENTS.

#### 3.1. Notion de fonds de roulement.



Fonds de Roulement (FR) = Ressources durables - Emplois durables

#### 3.2. Notion de Besoin en Fonds de Roulement.



Besoin en Fonds de Roulement = Actif Circulant - Dettes Trésorerie Nette = Trésorerie de l'actif - Trésorerie du passif

## 3.3. Bilan et gestion prévisionnelle.

Le bilan est établi à la fin de chaque *exercice comptable (12 mois)*. Cependant, il est possible d'établir un bilan intermédiaire pour une durée plus courte (situation en fin de semestre).

En matière prévisionnelle, les bilans prévisionnels successifs font apparaître les résultats prévus pour les prochains exercices à venir.

#### 3.4. Modèles de bilan selon la taille de l'entreprise et le système comptable utilisé.

Selon l'importance de l'entreprise (chiffre d'affaires, total du bilan , effectif du personnel, ...), il existe trois modèles de bilan :

• Le bilan de référence du PCG ou bilan du modèle de BASE.

• Le bilan adapté au système simplifié ou **modèle ABREGE** (pour les comptabilités des artisans et des petits commerçants, les Très Petites Entreprises (TPE) pour lesquels la comptabilité est simplifiée.

#### Critères limites:

total du bilan
 chiffre d'affaires net HT
 267 000 €,
 534 000 €,

- nombre moyen de salariés au cours de : 10

l'exercice

• Le bilan détaillé et adapté au **système DEVELOPPE** (pour les comptabilités des sociétés, des groupes, des sociétés multinationales).

• L'annexe : documents annexes destinés à détailler les rubriques des documents de synthèse.

## 3.5. Présentation du bilan (la forme).

Plusieurs présentations et supports sont possibles et disponibles :

- en tableaux juxtaposés,
- en tableaux superposés (ou en liste),
- en liasse de documents numérotés,
- à l'aide de logiciels de comptabilité,
- par logiciels de type « tableur »,
- sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances (www.minefi.fr ou www.gouv.fr).

## Chapitre 4. LES RUBRIQUES ET POSTES DU BILAN.

La classification comptable des éléments du patrimoine est différente de la classification juridique.

Les différents comptes du PCG, sont alors regroupés, selon leur classification comptable, dans les différentes *rubriques* du bilan subdivisées en *postes*.

La présentation du bilan indiquant les montants de l'exercice actuel N (bruts, amortissements et dépréciations en moins, nets) et les montants de l'exercice précédent N-1 (nets) facilite les comparaisons.

La présentation du bilan est différente selon le système utilisé : simplifié, de base ou développé. Le PCG propose un *tableau de passage* des comptes aux rubriques et aux postes du bilan.

#### 4.1. Actif.

## 4.1.1. Actif immobilisé.

#### • Immobilisations incorporelles:

- o frais d'établissement : engagés lors de la création ou du développement de l'entreprise.
- o frais de recherche appliquée et de développement (frais de conception, d'essais de nouveaux produits, de nouveaux procédés, de nouveaux logiciels, ...).
- o brevets, licences, procédés, logiciels, ... acquis ou produits par l'entité.
- o droit au bail : versement effectué par l'entité au propriétaire pour l'utilisation d'un local commercial.
- o *fonds commercial* : éléments acquis du fonds de commerce (clientèle ou achalandage, enseigne, ...).

#### • Immobilisations corporelles:

- o terrains : propriété du sol, du sou-sol, du sur-sol.
- o agencements et aménagements des terrains.
- o *constructions*: bâtiments, leurs installations, leurs agencements.
- o installations techniques, *matériel et outillage industriels*.
- o autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériel de bureau et d'informatique, mobilier, ...).

## • Immobilisations en cours :

o immobilisations incorporelles ou corporelles en cours de création : valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice.

## • Immobilisations financières :

- o titres de participations et créances rattachées à des participations.
- o titres immobilisés.
- o prêts (accordés par l'entreprise à des tiers).
- o dépôts et cautionnements *versés* à des tiers.

#### 4.1.2. Actif circulant.

## Il comprend:

• Stocks et en-cours: Selon l'article 211-1-4 du PCG «Un stock est un actif détenu pour être vendu dans le cours normal de l'activité ou en cours de production pour une telle vente ou destiné à être consommé dans le processus de production ou de prestation de services, sous forme de matières premières ou de fournitures.».

## On distingue plusieurs stocks:

- o *matières premières* : objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition de produits traités ou fabriqués.
- o *matières consommables et fourniture*s : objets et substances consommés au premier usage et qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation sans entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.
- o produits en cours de production de biens ou de services.
- o *produits*: produits finis, produits intermédiaires, produits résiduels, sous produits.
- o marchandises : que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.
- emballages: emballages perdus ou livrés avec leur contenu sans consigne ou reprise, emballages récupérables conservés provisoirement par des tiers et que l'entreprise s'engage à reprendre.
- o *déchets* : ayant une valeur, recyclables ou vendables.
- Avances et acomptes versés sur commandes d'Autres Biens et Services : paiements effectués par l'entreprise auprès des fournisseurs d'autres biens et services.
- Créances clients et comptes rattachés : créances liées à la vente de biens ou de services et effets de commerce à recevoir.
- *Autres débiteurs* et autres créances diverses : créances sur cessions de valeurs mobilières de placement ou d'immobilisations, créance fiscale.
- Valeurs Mobilières de Placement (VMP): titres acquis par l'entreprise pour rentabiliser la trésorerie disponible, en vue de réaliser un gain à brève échéance.
- *Disponibilités* : dépôts de fonds sur des comptes en banques, banque postale, espèces en caisse.
- Charges constatées d'avance (total III).

#### 4.2. Passif.

## 4.2.1. Capitaux propres.

- *Capital*: apports effectués à la société par les actionnaires ou associés, apport réalisé par l'entrepreneur individuel au début ou en cours d'activité.
- **Réserves**: bénéfices affectés durablement à l'entreprise.
- Report à nouveau : reliquat de résultat d'exercice en + ou en -.
- Subventions d'investissement : aides de l'Etat ou des collectivités territoriales dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir des équipements.
- Résultat de l'exercice (Bénéfice en + ou Perte en -).
- Provisions réglementées.
- Provisions pour risques et charges (total II).

#### 4.2.2. Dettes.

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit: prêts obtenus par l'entité et remboursables à terme, crédits bancaires et Concours Bancaires Courants.
- Emprunts et dettes financières diverses.
- Dépôts et cautionnements reçus : fonds versés par des tiers à l'entreprise.
- Avances et acomptes reçus sur commandes : encaissements de fonds par l'entreprise en provenance de clients.
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : dettes auprès de tiers à l'occasion d'achats de biens de services et effets de commerce à payer.
- Dettes fiscales et sociales: TVA à payer au Trésor Public, cotisations et contributions sociales à verser aux organismes sociaux (Sécurité Sociale ou Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, Caisse de retraites des salariés ou des cadres, Caisse de chômage ou ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce), impôts sur les bénéfices, ...
- *Autres créditeurs* et autres dettes diverses : dettes pour l'acquisition de valeurs mobilières de placement ou d'immobilisations.
- Produits constatés d'avance (total IV).

## STRUCTURE DU BILAN COMPTABLE

	BILAN au//									
ACTIF	Montants	Montants	PASSIF	Montants	Montants					
(emplois)	N	N-1	(ressources)	N	N-1					
ACTIF IMMOBILISE  Terrains  Constructions  Matériels			CAPITAUX PROPRES  Capital Résultat (+ ou -)  SITUATION NETTE							
ACTIF CIRCULANT Stocks Créances clients Banque - Caisse			<b>DETTES</b> Emprunts  Dettes fournisseurs  Autres dettes							

RESULTAT = ACTIF - (CAPITAL + DETTES)

SITUATION NETTE = CAPITAL +/- RESULTAT

## Chapitre 6. APPLICATION 01.

#### 6.1. Enoncé et travail à faire.

Monsieur LAVAL créé une entreprise le 2 janvier N et pour cela, il apporte les éléments suivants :

- du matériel de transport (véhicule de livraison)	80 000 €
- du matériel de bureau (ordinateur et imprimante)	30 000 €
- un stock de marchandises	50 000 €
- des fonds déposés à la banque	20 000 €
- des espèces déposées en caisse	3 000 €
- un emprunt bancaire	83 000 €

## TRAVAIL A FAIRE: en utilisant les annexes suivantes:

- Annexe 1 : Tableau de classement des éléments du bilan.
- Annexe 2 : Bilan vierge (à compléter).
- 1°) Indiquer la place de chaque apport au bilan (actif ou passif).
- 2°) Compléter le bilan de l'entreprise lors de la création le 2 janvier N. Calculer la valeur nette de l'entreprise à sa création. Quel est le montant du capital ?

#### 6.2. Annexes.

#### 6.2.1. Annexe 1.

	AC	TIF	PASSIF		
ELEMENTS	Immobilisé	Circulant	Capitaux propres	Dettes	
Matériel de transport (véhicule de livraison)					
Matériel de bureau (ordinateur et imprimante)					
Stock de marchandises					
Fonds déposés à la banque					
Espèces déposées en caisse					
Emprunt bancaire					

#### 6.2.2. Annexe 2.

#### BILAN AU 02/01/200N

522-1 Modèle de Bilan (avant répartition) - S ystème abrégé								
		Exercice N		Exercice N-1				
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :			
Immobilisations incorporelles :					Capital			
- fonds commercial (b)					Ecart de réévaluation (c) :			
- autres					Réserves :			
Immobilisations corporelles					- réserve légale			
Immobilisations financières (1)					- réserves réglementées			
Total I					- autres (4)			
Actif circulant :					Report à nouveau (d)			
Stocks et en-cours (autres que les marchandises) (a)					Résultat de l'exercice [bénégfice ou perte] (d)			
Marchandises (a)					Provisions réglementées			
Avances et acomptes versés sur commandes					Total I			
Créances (2) :					Provisions (II)			
- clients et comptes rattachés (a)					Dettes (5):			
- autres (3)					Emprunts et dettes assimilées			
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours			
Disponibilités (autres caisse)					Fournisseurs et comptes rattachés			
Caisse					Autres (3)			
Total II					Total III			
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)					Produits constatés d'avance (2) (IV)			
TOTAL GENERAL (I + II + III)					TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			
(1) Dont à moins d'un an					(4) Dont réserves statutaires			
(2) Dont à plus d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans			
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans			
					Dont à moins d'un an ans			

<sup>(</sup>a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

- (c) A détailler conformément à la législation en vigueur.
- (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.
- (\*) Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.

<sup>(</sup>b) Y compris droit au bail.

# 6.3. Correction.

## 6.3.1. Travail 1.

	AC	TIF	PASSIF		
ELEMENTS	Immobilisé	Circulant	Capitaux propres	Dettes	
Matériel de transport (véhicule de livraison)	X				
Matériel de bureau (ordinateur et imprimante)	X				
Stock de marchandises		x			
Fonds déposés à la banque		X			
Espèces déposées en caisse		X			
Emprunt bancaire				x	

## 6.3.2. Travail 2.

#### **BILAN AU 02/01/200N**

	522-1 Modèle de Bilan (avant répartition) - Système abrégé							
		Exercice N		Exercice N-1				
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c):			
Immobilisations incorporelles :					Capital	100 000.00		
- fonds commercial (b)					Ecart de réévaluation (c) :			
- autres					Réserves :			
Immobilisations corporelles	110 000.00		110 000.00		- réserve légale			
Immobilisations financières (1)					- réserves réglementées			
Total I	110 000.00		110 000.00		- autres (4)			
Actif circulant :					Report à nouveau (d)			
Stocks et en-cours (autres que les marchandises) (a)					Résultat de l'exercice [bénégfice ou perte] (d)			
Marchandises (a)	50 000.00		50 000.00		Provisions réglementées			
Avances et acomptes versés sur commandes					Total I	100 000.00		
Créances (2) :					Provisions (II)			
- clients et comptes rattachés (a)					Dettes (5):			
- autres (3)					Emprunts et dettes assimilées	83 000.00		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours			
Disponibilités (autres caisse)	20 000.00		20 000.00		Fournisseurs et comptes rattachés			
Caisse	3 000.00		3 000.00		Autres (3)			
Total II	73 000.00		73 000.00		Total III	83 000.00		
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)					Produits constatés d'avance (2) (IV)			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	183 000.00		183 000.00		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	183 000.00		
(1) Dont à moins d'un an					(4) Dont réserves statutaires			
(2) Dont à plus d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans			
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans			
					Dont à moins d'un an ans			

<sup>(</sup>a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier less biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

<sup>(</sup>b) Y compris droit au bail.

<sup>(</sup>c) A détailler conformément à la législation en vigueur.

<sup>(</sup>d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.

<sup>(\*)</sup> Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.

## **Chapitre 7. APPLICATION 02.**

#### 7.1. Enoncé et travail à faire.

Le 31 décembre N, les comptes de l'entreprise MONTEIL se présentent ainsi :

- Matériel industriel	118 200 €
- Banque (solde débiteur)	92 800 €
- Dettes fiscales et sociales	14 720 €
- Caisse	10 550 €
- Créances clients	115 762 €
- Dettes fournisseurs	54 000 €
- Capital	160 000 €
- Stock de matières premières	14 850 €
- Mobilier de bureau et d'informatique	9 372 €
- Stock de produits finis	118 000 €
- Emprunt bancaire	127 000 €

## <u>TRAVAIL A FAIRE</u>: en utilisant les annexes suivantes:

- Annexe 1 : Tableau de classement des éléments du bilan.
- Annexe 2 : Bilan vierge (à compléter).
- 1°) Préciser la place de chaque compte dans le bilan (actif ou passif).
- $2^{\circ}$ ) Compléter le bilan de l'entreprise à la fin de l'exercice N. Quel est le montant du résultat de l'exercice de cette entreprise ?

#### 7.2. Annexes.

#### 7.2.1. Annexe 1.

	AC	TIF	PASSIF		
ELEMENTS	Immobilisé	Circulant	Capitaux propres	Dettes	
Matériel industriel					
Banque (solde débiteur)					
Dettes fiscales et sociales					
Caisse					
Créances clients					
Dettes fournisseurs					
Capital					
Stock de matières premières					
Mobilier de bureau et d'informatique					
Stock de produits finis					
Emprunt bancaire					

## 7.2.2. Annexe 2.

#### **BILAN AU 31/12/200N**

522-1 Modèle de Bilan (avant répartition) - S ystème abrégé								
		Exercice N		Exercice N-1				
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :			
Immobilisations incorporelles :					Capital			
- fonds commercial (b)					Ecart de réévaluation (c) :			
- autres					Réserves :			
Immobilisations corporelles					- réserve légale			
Immobilisations financières (1)					- réserves réglementées			
Total I					- autres (4)			
Actif circulant :					Report à nouveau (d)			
Stocks et en-cours (autres que les marchandises) (a)					Résultat de l'exercice [bénégfice ou perte] (d)			
Marchandises (a)					Provisions réglementées			
Avances et acomptes versés sur commandes					Total I			
Créances (2) :					Provisions (II)			
- clients et comptes rattachés (a)					Dettes (5):			
- autres (3)					Emprunts et dettes assimilées			
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours			
Disponibilités (autres caisse)					Fournisseurs et comptes rattachés			
Caisse					Autres (3)			
Total II					Total III			
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)					Produits constatés d'avance (2) (IV)			
TOTAL GENERAL (I + II + III)					TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			
(1) Dont à moins d'un an					(4) Dont réserves statutaires			
(2) Dont à plus d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans			
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans			
					Dont à moins d'un an ans			

<sup>(</sup>a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

- (c) A détailler conformément à la législation en vigueur.
- (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.
- (\*) Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.

<sup>(</sup>b) Y compris droit au bail.

# 7.3. Correction.

## 7.3.1. Travail 1.

	AC	TIF	PASSIF		
ELEMENTS	Immobilisé	Circulant	Capitaux propres	Dettes	
Matériel industriel	X				
Banque (solde débiteur)		x			
Dettes fiscales et sociales				X	
Caisse		x			
Créances clients		x			
Dettes fournisseurs				X	
Capital			X		
Stock de matières premières		x			
Mobilier de bureau et d'informatique	X				
Stock de produits finis		x			
Emprunt bancaire				×	

## 7.3.2. Travail 2.

#### **BILAN AU 31/12/200N**

522-1 Modèle de Bilan (avant répartition) - Système abrégé							
		Exercice N	Exercice N-1				
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :		
Immobilisations incorporelles :					Capital	160 000.00	
- fonds commercial (b)					Ecart de réévaluation (c) :		
- autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	127 572.00		127 572.00		- réserve légale		
Immobilisations financières (1)					- réserves réglementées		
Total I	127 572.00		127 572.00		- autres (4)		
Actif circulant :					Report à nouveau (d)		
Stocks et en-cours (autres que les marchandises) (a)	132 850.00		132 850.00		Résultat de l'exercice [bénégfice ou perte] (d)	123 814.00	
Marchandises (a)					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					Total I	283 814.00	
Créances (2) :					Provisions (II)		
- clients et comptes rattachés (a)	115 762.00		115 762.00		Dettes (5):		
- autres (3)					Emprunts et dettes assimilées	127 000.00	
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Disponibilités (autres caisse)	92 800.00		92 800.00		Fournisseurs et comptes rattachés	54 000.00	
Caisse	10 550.00		10 550.00		Autres (3)	14 720.00	
Total II	351 962.00		351 962.00		Total III	195 720.00	
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)					Produits constatés d'avance (2) (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	479 534.00		479 534.00		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	479 534.00	
(1) Dont à moins d'un an					(4) Dont réserves statutaires		
(2) Dont à plus d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans		
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
					Dont à moins d'un an ans		

<sup>(</sup>a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier le es biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

<sup>(</sup>b) Y compris droit au bail.

<sup>(</sup>c) A détailler conformément à la législation en vigueur.

<sup>(</sup>d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.

<sup>(\*)</sup> Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.

## **Chapitre 8. APPLICATION 03.**

## 8.1. Enoncé et travail à faire.

Les comptes de l'entreprise REY se présentent ainsi le 30 juin N, date de fin d'exercice (en K€) :

- Terrains	4 800	- Créances diverses	800
- Banque (solde débiteur)	840	- Dettes fiscales	950
- Caisse	4	- Dettes sociales	461
- Constructions	1 760	- Avances et acomptes versés aux	
- Matériel et outillage industriel	2 710	fournisseurs	10
- Matériel de transport	1 160	- Dettes fournisseurs	2 440
- Prêts	6	- Emprunts divers	800
- Emprunt	2 800	- Dépôts et cautionnements reçus	15
- Mobilier de bureau	36	- Valeurs mobilières de placement	18
- Capital	12 000	- Stock de marchandises	225
- Stock de matières premières	3 200	- Réserves	756
- Dépôts et cautionnements versés	4	- Avances et acomptes reçus des	
- Créances clients	4 180	clients (créditeurs divers)	80

## TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Tableau de classement des éléments du bilan.
- Annexe 2 : Bilan vierge (à compléter).
- 1°) Préciser la place de chaque compte dans le bilan (actif ou passif).
- 2°) Compléter le bilan de l'entreprise à la fin de l'exercice N soit le 30 juin N. Quel est le montant du résultat de l'exercice de cette entreprise ?

## 8.2. Annexes.

# 8.2.1. Annexe 1.

	AC	TIF	PASSIF		
ELEMENTS	Immobilisé	Circulant	Capitaux propres	Dettes	
Terrains					
Banque (Solde débiteur)					
Caisse					
Constructions					
Matériel et outillage industriel					
Matériel de transport					
Prêts					
Emprunt					
Mobilier de bureau					
Capital					
Stock de matières premières					
Dépôts et cautionnements versés					
Clients					
Créances diverses (autres débiteurs)					
Dettes fiscales					
Dettes sociales					
Avances et acomptes versés aux fournisseurs					
Dettes fournisseurs					
Emprunts divers					
Dépôts et cautionnement reçus					
Valeurs mobilières de placement					
Stock de marchandises					
Réserves					
Avances et acomptes reçus des clients					

## 8.2.2. Annexe 2.

#### BILAN AU 30/06/200N

522-1 Modèle de Bilan (avant répartition) - S ystème abrégé								
Exercice N Exercice N-1								
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :			
Immobilisations incorporelles :					Capital			
- fonds commercial (b)					Ecart de réévaluation (c) :			
- autres					Réserves :			
Immobilisations corporelles					- réserve légale			
Immobilisations financières (1)					- réserves réglementées			
Total I					- autres (4)			
Actif circulant :					Report à nouveau (d)			
Stocks et en-cours (autres que les marchandises) (a)					Résultat de l'exercice [bénégfice ou perte] (d)			
Marchandises (a)					Provisions réglementées			
Avances et acomptes versés sur commandes					Total I			
Créances (2) :					Provisions (II)			
- clients et comptes rattachés (a)					Dettes (5):			
- autres (3)					Empronts et dettes assimilées			
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours			
Disponibilités (autres caisse)					Fournisseurs et comptes rattachés			
Caisse					Autres (3)			
Total II					Total III			
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)					Produits constatés d'avance (2) (IV)			
TOTAL GENERAL (I + II + III)					TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			
(1) Dont à moins d'un an					(4) Dont réserves statutaires			
(2) Dont à plus d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans			
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans			
					Dont à moins d'un an ans			

<sup>(</sup>a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

- (c) A détailler conformément à la législation en vigueur.
- (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.
- (\*) Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.

<sup>(</sup>b) Y compris droit au bail.

# 8.3. Correction.

## 8.3.1. Travail 1.

	AC	TIF	PASSIF		
ELEMENTS	Immobilisé	Circulant	Capitaux propres	Dettes	
Terrains	X				
Banque (Solde débiteur)		X			
Caisse		X			
Constructions	X				
Matériel et outillage industriel	X				
Matériel de transport	X				
Prêts	X				
Emprunt				X	
Mobilier de bureau	X				
Capital			X		
Stock de matières premières		X			
Dépôts et cautionnements versés	X				
Clients		X			
Créances diverses (autres débiteurs)		X			
Dettes fiscales				X	
Dettes sociales				X	
Avances et acomptes versés aux fournisseurs		X			
Dettes fournisseurs				X	
Emprunts divers				X	
Dépôts et cautionnement reçus				×	
Valeurs mobilières de placement		X			
Stock de marchandises		X			
Réserves			X		
Avances et acomptes reçus des clients				X	

## 8.3.2. Travail 2.

#### BILAN AU 30/06/200N

522-1 Modèle de Bilan (avant répartition) - Système abrégé							
Exercice N			Exercice N-1				
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :		
Immobilisations incorporelles :					Capital	12 000 000.00	
- fonds commercial (b)					Ecart de réévaluation (c) :		
- autres					Réserves :	756 000.00	
Immobilisations corporelles	10 466 000.00		10 466 000.00		- réserve légale		
Immobilisations financières (1)	10 000.00		10 000.00		- réserves réglementées		
Total I	10 476 000.00		10 476 000.00		- autres (4)		
Actif circulant :					Report à nouveau (d)		
Stocks et en-cours (autres que les marchandises) (a)	3 200 000.00		3 200 000.00		Résultat de l'exercice [bénégfice ou perte] (d)	-549 000.00	
Marchandises (a)			225 000.00		Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000.00		10 000.00		Total I	12 207 000.00	
Créances (2) :					Provisions (II)		
- clients et comptes rattachés (a)	4 180 000.00		4 180 000.00		Dettes (5):		
- autres (3)	800 000.00		800 000.00		Emprunts et dettes assimilées	3 615 000.00	
Valeurs mobilières de placement	18 000.00		18 000.00		Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	80 000.00	
Disponibilités (autres caisse)	840 000.00		840 000.00		Fournisseurs et comptes rattachés	2 440 000.00	
Caisse	4 000.00		4 000.00		Autres (3)	1 411 000.00	
Total II	9 277 000.00		9 277 000.00		Total III	7 546 000.00	
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)					Produits constatés d'avance (2) (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			19 753 000.00		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	19 753 000.00	
(1) Dont à moins d'un an					(4) Dont réserves statutaires		
(2) Dont à plus d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans		
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
•					Dont à moins d'un an ans		

<sup>(</sup>a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier less biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

<sup>(</sup>b) Y compris droit au bail.

<sup>(</sup>c) A détailler conformément à la législation en vigueur.

<sup>(</sup>d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.

<sup>(\*)</sup> Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.